

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date :06/04/2023.....	
INTITULE DE L'ACTION :		Repas des anciens de l'Alma.....	
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	
Frais de transport (2)	34	Participation des personnes (4)	
Essence			
Boissons et alimentation	1095		
Achat de fournitures (3) (à détailler) (vaisselle, gobelets, en bois, sopalins etc..)	126	Autres financements (à préciser)	
Assurance			
Tracts, affiches			
		Aide demandée au PIC	1255
Taxes (SACEM)			
Divers			
Personnel bénévole		Bénévolat	
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	1255		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	1255	TOTAL	1255

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.

comme le précise le règlement intérieur

